

bono iuris hinc hinc & legitime mariage de tout quoy j'ai  
dressé le prezmo acte que j'ai signé avec les temoins  
Esprit le ponce le ponce ayant de l'avis de la sœur de la  
Suzanne de la lali.

Mariage Remise

Houards Jeanriller  
M. rittone

Charles Guindier

L'an cinq de la République française une et indivisible le  
vingt quatre pluviôse, par devant nous Charles Guindier Adminis-  
trateur & officier de l'état civil de cette Commune de la Garde  
de l'lieu de Cantou, Département du Puy, sont comparus  
le Citoyen Antoine Couadou (cultivateur originaire de la Commune  
de Sures, résidant en cette lieue depuis environ deux ans, fils unique  
de Joseph Couadou & de Françoise Autray d'unepart, & la Citoyenne

le pair Contractant  
mariage.

Antoine Couadou.

Marie Catherine Polissain de Joseph Couadou & de Françoise Autray d'unepart, & la Citoyenne

Albert

6 postal

marie



Catherine

Polissain

Albert

fille unique d'Antoine & de Marie Anne Rigout tous  
deux de l'endroit d'autre part, lesquels futurs Conjointes étoient  
accompagnés des Citoyens Jacques André & Proffier du Cantou  
de la Garde, Pierre Muzon, Joseph postal Cultivateurs & Jean  
Joseph marquis Notaire public en cette Commune de la Garde  
Eux mêmes mariés, âgés de plus de vingt ans, assistés de trois  
futurs sœurs Antoine Couadou de quelques uns de ses parents &  
amis, & Marie Polissain Catherine Albert de sa parenté avec  
d'autres parents tous consentant & approuvant ledit mariage  
Après avoir fait lecture en présence desdits témoins & autres  
1.° de l'acte de publication & d'affiche dudit mariage, par lequel  
il coûte qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement. 2.°  
des extraits d'actes de naissance constatant leur naissance & qu'ils  
sont unis de légitime mariage. 3.° de l'extrait d'acte de Décès  
de Joseph Couadou père du futur Conjoint, les parties ayant de  
nouveau déclaré leur mutuel Consentement audit mariage & si  
en vertu de cette qualité d'officiers de l'état civil, prononcé au  
nom de la loi que Antoine Couadou & Marie Polissain